



## **Déréglementation**

Depuis 1994, le Canada soutient activement les efforts du Japon visant à stimuler l'économie par la déréglementation. Le Canada a participé à maintes reprises au processus de consultation officiel du Japon et a relevé les obstacles réglementaires internes qui limitent la croissance économique ou ajoutent des coûts inutiles pour les entreprises et pour les consommateurs. Des progrès sensibles ont été réalisés dans certains domaines, par exemple dans le cas du « Big Bang » dans le secteur financier, mais les succès sont limités dans d'autres domaines. Le gouvernement japonais a approuvé son deuxième programme de déréglementation de trois ans, qui prend effet le 1<sup>er</sup> avril 1998, et nommé un comité de la déréglementation, formé de représentants respectés des milieux d'affaires et du secteur académique, pour guider les efforts du gouvernement.

Le Canada a fait valoir son point de vue plusieurs fois à ce comité et à ses prédécesseurs et présenté son dernier exposé le 9 octobre 1998. Cet exposé soulignait des préoccupations particulières concernant trois secteurs spécifiques : les produits de construction et le logement; l'agriculture et l'agroalimentaire; les télécommunications. L'exposé du Canada portait également sur des préoccupations d'ordre général concernant les normes, la réforme structurelle (dont la politique de distribution et de concurrence), la distribution et l'énergie.

Les progrès réalisés dans le secteur des produits de construction sont les plus encourageants, en particulier en ce qui concerne l'adoption de règlements fondés sur le rendement dans la loi des normes de construction. En ce qui concerne les préoccupations canadiennes relatives à l'agriculture, il n'y a pour le moment aucun signe indiquant une réorientation radicale comparable des idées. Dans le secteur des télécommunications, un examen est promis d'ici l'an 2000 au sujet des interconnexions entre réseaux, ce qui pourrait répondre à certaines préoccupations exprimées par le Canada.

## **FACILITATION DE L'ACCÈS AU MARCHÉ DES PRODUITS**

### **Produits automobiles**

Le Japon maintient des mesures ayant un effet de distorsion sur le commerce mondial des véhicules à moteur. L'Accord de l'OMC sur les sauvegardes exige l'élimination complète de ces mesures d'ici le 31 décembre 1999. Le Canada suivra les

développements au Japon pour veiller 1) à ce que les mesures ayant des effets de distorsion soient éliminées dans les délais prévus et 2) à ce qu'aucun nouveau plan ne soit établi pour maintenir la distorsion du commerce automobile.

### **Produits agroalimentaires, poisson et boissons**

Le Japon est le plus grand marché mondial pour les importations nettes de produits agroalimentaires, de poisson et de boissons, et il est au deuxième rang des marchés du Canada pour les exportations agroalimentaires, après les États-Unis. En 1997, nos exportations de produits agroalimentaires et de poisson ont dépassé 3 milliards de dollars. Le Canada cherche à développer son accès à ce marché important et il est préoccupé par certaines mesures japonaises concernant les tarifs, les mesures de sauvegarde, l'expérimentation environnementale et l'étiquetage d'organismes génétiquement modifiés, les questions phytosanitaires et les subventions. Dans de nombreux cas, le Japon soutient que ses politiques sont conformes aux engagements pris lors des négociations de l'Uruguay Round et que toute nouvelle réduction tarifaire ou concession concernant l'accès aux marchés devra faire partie des prochaines négociations de l'OMC. Il est prévu que ces négociations commencent en 1999.

### **Mesures de sauvegarde touchant le porc réfrigéré et congelé**

En 1997, les exportations canadiennes de porc frais et congelé étaient évaluées à 337 millions de dollars et elles ont considérablement augmenté chaque année. Cependant, le Canada est préoccupé par l'application des mesures japonaises de sauvegarde (hausse du prix minimum à l'importation et des droits de douane) qui visent à restreindre la croissance des importations de porc réfrigéré et congelé. Depuis leur adoption en 1995, ces sauvegardes ont été un sujet de grave préoccupation pour les producteurs canadiens. Le Canada cherche une solution pouvant répondre aux préoccupations des exportateurs et des importateurs en éliminant les effets négatifs des sauvegardes sur le marché. Cela fera partie des priorités dans les prochaines négociations de l'OMC.

### **Droits de douane sur l'huile de colza canola**

Les droits de douane *ad valorem* japonais sur les huiles de cuisson se situent entre l'équivalent de 10,8 p. 100